

SPECIAL BUDGET



Orientations budgétaires 2023

Le budget de la commune pour cette année a été voté le 30 mars 2023 par le Conseil Municipal.

Comme pour l'année 2022, les dépenses seront essentiellement consacrées à la gestion courante et ne devraient pas évoluer. Malgré le désengagement progressif de l'Etat, les recettes de fonctionnement devraient être identiques à celles de l'exercice précédent.

En matière d'investissement, très peu de dépenses en 2022. La principale dépense a été l'achat d'un véhicule électrique pour les services techniques de la mairie. De plus, des dépenses pour l'installation de panneaux signalétiques ont été faites pour les promenades à la découverte du village, et l'achat de matériels pour la vidéoprotection.

Pour 2023 le montant des investissements reste raisonnable il n'est pas envisagé de grands travaux

Les principaux projets de l'année 2023 sont les suivants :

- Reprise de caniveaux et trottoirs rue des Gloriettes.
- Création de branchements pour alimenter les caméras de vidéosurveillance sur le réseau EDF

- Remplacement alarme du bâtiment de la Mairie
- Aménagement du bureau de l'urbanisme
- Achat de petit matériel
- Révision du PLU nouvelle étude
- Achat terrain et petite maison de la Dhuis

Des recettes d'investissement sont prévues, en particulier le remboursement par l'Etat de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année 2021.

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition afin de ne pas accroître la pression fiscale sur les ménages. Aucune évolution depuis 2012. Malgré cela, les recettes sont suffisantes pour financer les dépenses de la commune sans avoir recours à l'emprunt. Si vous constatez une augmentation de vos taxes, elles sont dues à l'évolution de la valeur locative, dont le taux est fixé par l'Etat, et qui progresse de 2,6% cette année ainsi que des autres taxes non maîtrisées par la commune.

Depuis 2021, la taxe foncière qui était jusqu'à présent perçue par le Département, sera versée à la commune. Elle est destinée à compenser la suppression de la taxe d'habitation qui est effective pour l'ensemble des contribuables depuis le 1^{er} Janvier 2023.

